



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/26827  
1er décembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 29 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'aviation américaine a continué de violer l'espace aérien iraquien. Voici le détail des opérations menées entre le 8 et le 15 novembre 1993 :

- 8 novembre 1993
- a) Région nord : 12 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 6 500 à 8 000 mètres. Zones survolées : Mossoul, Arbil, Doukane, Dohouk, Tal Afar, Amadiya, Aïn Zala et Zakho.
  - b) Région sud : 40 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 7 500 à 9 000 mètres. Zones survolées : Bassorah, Nassiriya, Qorna, Samawa, Artawi, Lassaf et Khidhr.
- 9 novembre 1993
- a) Région nord : aucune activité aérienne hostile n'a été enregistrée.
  - b) Région sud : 42 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 7 000 à 9 000 mètres. Zones survolées : Nassiriya, Samawa, Artawi, Bassiya, Qorna.
  - c) A 13 h 37, un appareil de reconnaissance de type TR-1 a été détecté au-dessus de Qorna. Volant à une vitesse de 600 km/h et à une altitude de 20 000 m, il a fait cap sur le Koweït à 14 h 55 en passant au-dessus de la région de Jabal Saname.
- 10 novembre 1993
- a) Région nord : aucune activité aérienne hostile n'a été enregistrée.
  - b) Région sud : 2 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 8 000 mètres. Zones survolées : Nassiriya et Artawi.

- 11 novembre 1993
- a) Région nord : aucune activité aérienne hostile n'a été enregistrée.
  - b) Région sud : 42 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 7 000 à 9 000 mètres. Zones survolées : Bassorah, Nassiriya, Samawa, Artawi, Bassiya, Joulaïba, Qorna, Lassaf, Shubeïja et Qalaat Salah.
- 12 novembre 1993
- a) Région nord : aucune activité aérienne hostile n'a été enregistrée.
  - b) Région sud : 36 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h. Zones survolées : Bassorah, Nassiriya, Samawa, Artawi et Bassiya.
  - c) A 15 h 12, une formation ennemie volant à 8 000 m d'altitude a franchi le mur du son au-dessus de la région de Qorna.
- 13 novembre 1993
- a) Région nord : 12 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 6 500 à 7 500 mètres. Zones survolées : Mossoul, Arbil, Zakho, Dohouk, Tal Afar et Amadiya.
  - b) Région sud : 31 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 7 500 à 9 000 mètres. Zones survolées : Nassiriya, Samawa, Qalaat Salah, Qorna, Bassiya et Joulaïba.
  - c) A 12 h 35, un appareil de reconnaissance de type TR-1 a été détecté alors qu'il survolait, à une vitesse de 600 km/h et une altitude de 20 000 m, les régions de Qorna, Nassiriya, Chatra, sud de Diwaniya et sud de Najaf. Il a fait cap sur le Koweït à 14 h 54 en passant au-dessus de la région d'Artawi.
- 14 novembre 1993
- a) Région nord : 29 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 6 000 à 8 000 mètres. Zones survolées : Mossoul, Arbil, Dohouk, Tal Afar, Amadiya, Zakho et Aïn Zala.
  - b) Région sud : 56 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 5 500 à 8 500 mètres. Zones survolées : Bassorah, Nassiriya, Qorna, Samawa, Qalaat Salah, Artawi, Bassiya, Amara, Souq Achioukh, Salmane, sud de Diwaniya, Shubeïja et Chatra.

- 15 novembre 1993
- a) Région nord : 22 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 7 500 à 8 500 mètres. Zones survolées : Mossoul, Arbil, Zakho, Dohouk, Tal Afar et Amadiya.
  - b) Région sud : 42 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 8 000 à 9 000 mètres. Zones survolées : Nassiriya, Samawa, Artawi, Qorna, Bassiya, Joulaïba et sud de Diwaniya.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

-----